

Procès-verbal de l'élection de la Commission de délégation de service public

~ ~ ~

Conseil communautaire du 17 juillet 2020

L'an deux mille vingt, le 17 juillet 2020 à 9h00, les membres du conseil communautaire de Vienne Condrieu Agglomération se sont réunis en salle du Manège – Espace St Germain -38200 VIENNE sur convocation qui leur a été adressée le 11 juillet 2020.

NOMBRE DE CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES EN EXERCICE : 51

Etaient Présents :

M. Thierry KOVACS, Président

M. Frédéric BELMONTE, M. Richard BONNEFOUX, M. Christian BOREL, M. Christophe BOUVIER, M. Jacques BOYER, Mme Dalila BRAHMI, M. Lucien BRUYAS, M. Christophe CHARLES, M. Alain CLERC, M. Jean-Yves CURTAUD, M. Patrick CURTAUD, M. Martin DAUBREE, Mme Florence DAVID, M. Marc DELEIGUE, Mme Annie DUTRON, Mme Martine FAÏTA, Mme Anny GELAS, Mme Annick GUICHARD, M. Nicolas HYVERNAT, M. Christian JANIN, M. Max KECHICHIAN, M. Jean-Claude LUCIANO, M. Philippe MARION, M. Guy MARTINET, M. Daniel PARAIRE, M. Denis PEILLOT, Mme Claudine PERROT-BERTON, M. Christian PETREQUIN, Mme Brigitte PHAM-CUC, M. Jean-Paul PHILY, M. Isidore POLO, M. Jean PROENÇA, Lévon SAKOUNTS, M. Thierry SALLANDRE, Mme Maryline SILVESTRE, M. Luc THOMAS, M. Jean TISSOT, M. Charles TODARO, Mme Evelyne ZIBOURA.

Ont donné pouvoir : M. Erwann BINET à M. Denis PEILLOT, Mme Michèle CEDRIN à M. Jacques BOYER, Mme Hilda DERMIDJIAN à M. Patrick CURTAUD, Mme Catherine MARTIN à M. Frédéric BELMONTE, Mme Virginie OSTOJIC à M. Guy MARTINET, Mme Sophie PORNET à Mme Brigitte PHAM-CUC, Mme Dominique ROUX à M. Christophe BOUVIER, Mme Béatrice TRANCHAND à M. Philippe MARION.

Absent suppléé : M. Christophe CHARLES représenté par sa suppléante Mme Annie BEC, Mme Blandine VIDOR représentée par son suppléant M. Alain ORENGIA

Absent : M. Fabien KRAEHN, M. André Jean TERRA.

Secrétaire de séance : M. Isidore POLO

I – **OUVERTURE DE LA SEANCE**

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Thierry KOVACS, Président.

II – **DEPOT DES LISTES**

Monsieur Thierry KOVACS rappelle que conformément à la délibération du 10 juillet 2020 les conditions de dépôt des listes étaient les suivantes :

- Les listes seront déposées auprès du Président de Vienne Condrieu Agglomération en début de Conseil Communautaire ayant pour objet la désignation des membres de la commission de DSP, sous enveloppe cachetée. Une ou plusieurs listes pourront être déposées.

- Les listes pourront comporter moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir conformément à l'article D 1411-4 du CGCT.
- Les listes devront indiquer les noms et prénoms des candidats aux postes de titulaires et de suppléants.

Il informe l'assemblée que les listes suivantes ont été déposées et sont conformes aux conditions de dépôt :

Liste n°1 :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Anny GELAS	Annick GUICHARD
Nicolas HYVERNAT	Claudine PERROT-BERTON
Alain CLERC	Annie DUTRON
Max KECHICHIAN	Guy MARTINET
Christophe BOUVIER	Isidore POLO

Isidore POLO est désigné en qualité de secrétaire de séance en application de l'article L2121-15 du CGCT.

III – ELECTION

Il invite le conseil communautaire à procéder à l'élection de la commission de délégation de service public.

Cette élection repose sur un scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste (article L1411-5II a et b du CGCT). L'élection des membres de la commission de DSP se déroule au scrutin secret sauf si l'assemblée délibérante décide « à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret » à l'élection des membres de la commission de DSP (article L2121-21 du CGCT). Dans tous les cas chaque membre de l'assemblée délibérante s'exprime en faveur d'une liste entière « sans panachage ni vote préférentiel » (article 1 du décret- article D 1411.3 1^{er} alinéa du CGCT).

Chaque liste comprend :

- les noms des candidats en nombre suffisant pour satisfaire le nombre total des sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir. Le nombre des suppléants est égal à celui des titulaires (article L1411-5 du CGCT),
- ou le cas échéant moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir (article D.1411-4 1^{er} alinéa du CGCT). Le nombre des suppléants est égal à celui des titulaires (article L.1411-5 II du CGCT).

La commission de délégation de service public est composée de la personne habilitée à signer les conventions de délégation de service public ou son représentant, président de la commission + 5 membres. A l'exception de son président tous les membres titulaires et les suppléants de la commission de délégation de service public sont élus par et parmi les membres de l'assemblée délibérante ou de l'organe délibérant (article L1411-5II du CGCT).

Il y a donc 5 sièges à pourvoir.

Le conseil communautaire désigne deux scrutateurs :

Luc THOMAS

Fabien KRAEHN

Chaque conseiller communautaire dépose dans l'urne son bulletin de vote et signe la feuille d'émargement.

Après le vote du dernier conseiller, il est immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. L'ensemble des bulletins est placé dans une enveloppe close portant l'indication du scrutin concerné.

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

NOMBRE DE BULLETINS TROUVES DANS L'URNE : 50

BULLETINS BLANCS OU NULS : 0

NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMES : 50

QUOTIENT ELECTORAL : 10

NOMBRE DE VOIX OBTENUES PAR CHAQUE LISTE

Nombre de voix obtenues par la liste 1 : 50

Répartition des sièges :

Le nombre de siège(s) obtenus par chaque liste est égal au nombre entier du quotient qui résulte de la division du nombre de voix obtenues par le quotient électoral.

Liste 1 : voix obtenues/ quotient électoral = $50 / 10 = 5$

La liste 1 a obtenu 5 sièges.

Le total des sièges pourvus est de 5 sièges

Attribution du siège restant : 0

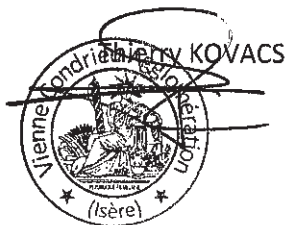

La composition de la commission de délégation de service public est la suivante (hors Président ou son représentant) :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Annick GELAS	Annick GUICHARD
Nicolas HYVERNAT	Claudine PERROT BERTON
Alain CLERC	Annie DUTRON
Max KECHICHIAN	Guy MARTINET
Christophe BOUVIER	Isidore POLO

XVII – CLOTURE DU PROCES-VERBAL

Le présent procès-verbal est dressé et clos le 17 juillet 2020 à 10h50 en 2 exemplaires et signé par le Président, les scrutateurs et le secrétaire de séance.

Le Président,

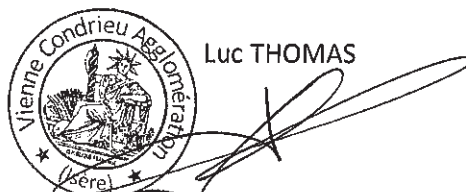
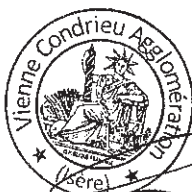
Henry KOVACS



le secrétaire,

Isidore POLO



Les scrutateurs,

Luc THOMAS


Fabien KRAEHN
